



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/06/12

Reçu en Préfecture le : 28/06/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 juin 2012
D - 2012/364

Aujourd'hui 25 juin 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Mr Hugues Martin de 18h30 à 18h42). Interruption de séance de 16h16 à 16h30

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
M.DUCASSOU (présent jusqu'à 17h55); Mme PARCELIER (présente jusqu'à 18h00); Mme WALRYCK (présente jusqu'à 18h37); M.BERTHOU (présent à partir de 17h30); Mme SAILOUD (présente jusqu'à 18h00); M. Y DAVID (présent jusqu'à 17h45); Mme SIARRI (présente jusqu'à 18h37); Mme BROMBERG (présente jusqu'à 18h15)

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Jean-Charles PALAU

Réaménagement de l'espace Saint-Michel. Dialogue compétitif relatif au lot n°8 'fourniture et pose du revêtement bois et du mobilier'. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les études de maîtrise d'oeuvre confiées, après concours par marché n°M100224 au Groupement OBRAS architectes/ Arcadis /Horizons paysages sont en cours d'achèvement. Dans le cadre de ce projet, les architectes ont proposé la réalisation d'un sol en pavés de bois de bout, qui, après études techniques menées par l'Institut Technologique "Forêt Cellulose Bois Ameublement", est envisageable sur la place autour de la basilique et de la flèche, à l'exclusion de la zone alimentaire du marché.

La déclaration préalable sera déposée prochainement et le DCE vient d'être finalisé. A ce stade, il est envisagé pour la réalisation des travaux de scinder la procédure en deux, avec d'un côté, la mise en oeuvre d'un dialogue compétitif pour la fourniture, la pose des pavés en bois et des mobiliers sur ce revêtement très particulier et de l'autre, un appel offres ouvert pour les autres lots liés aux travaux de réaménagement du site. En effet, la complexité de la mise en oeuvre de ce matériau va demander une mise au point et des moyens techniques particuliers, notamment concernant la question des joints à mettre en oeuvre, soulevée dans le rapport scientifique remis par l'Institut Technologique " Forêt Cellulose Bois Ameublement" sur le sujet.

Les solutions à proposer relèvent du savoir faire d'entreprises de pose en lien avec des fournisseurs de bois et des chimistes pour la question des joints. La conception précise des techniques à mettre en application pour garantir la pérennité et la stabilité de ce revêtement original, dans le respect de la qualité architecturale attendue, va nécessiter la conduite d'études spécifiques d'exécution que seules des équipes pluridisciplinaires constituées dans les trois domaines que sont la fourniture de bois, la pose et les joints permettant de stabiliser de ce type de matériau, peuvent mener.

Conformément à l'Article 36 du Code des Marchés Publics, le recours à la procédure de dialogue compétitif est possible lorsqu'un marché public est considéré comme complexe, c'est-à-dire lorsque le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance, les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins. Il apparaît donc judicieux, au vu de la complexité de la mise en oeuvre de ce matériau innovant, d'associer au travers d'une procédure de dialogue compétitif, des entreprises qui pourront apporter leur expertise et leur expérience à la définition de ce volet du projet. Elles seront à même de définir les moyens techniques de mise en oeuvre pour répondre au résultat attendu en matière de qualité architecturale, de coût et de délai.

Dans cette perspective, il est précisé que le nombre de candidats invités au dialogue sera compris entre 3 et 5.

De plus, comme l'autorise l'Article 67 du Code de Marchés Publics, une prime sera versée aux candidats ayant remis une offre initiale. Cette prime sera éventuellement complétée pour les seuls candidats autorisés à remettre une offre finale.

Le montant exact de ces primes sera déterminé par la Ville au regard de la qualité des réponses remises dans la limite de 4 000 euros HT pour l'offre initiale et de 3 500 euros HT complémentaire pour l'offre finale.

En conséquence, nous vous demandons mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de dialogue compétitif conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics.

La dépense résultant des frais de procédure sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824 – article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE